



# MAIRIE - INFOS

**La lettre d'information municipale : 2025/23**

*Saint Bonnet de Bellac, le 6 janvier 2025*

*Madame, Monsieur, chers concitoyens,*

*Une année chasse l'autre, 2025 est arrivée avec la période des vœux.*

*C'est donc tout naturellement que j'adresse à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères pour que cette année 2025 soit pour vous, et tous ceux qui vous sont chers, une bonne et heureuse année.*

*Dans ces temps troubles et incertains, il faut émettre des vœux de stabilité pour la France, espérer que les dirigeants politiques pensent un peu plus à la France qu'à leurs intérêts politiques immédiats malgré leurs différences ou divergences tout à fait légitimes.*

*Faire le vœu, pieux certainement, que la raison revienne à quelques dirigeants tels Poutine, Netanyahu, Maduro, pour qu'enfin la paix et ou la démocratie se réinstallent.*

*Dans ce Mairie-Infos vous pourrez, prendre connaissance des activités municipales, de ce qui s'est passé dans la commune au cours du dernier trimestre, recevoir des informations pratiques.*

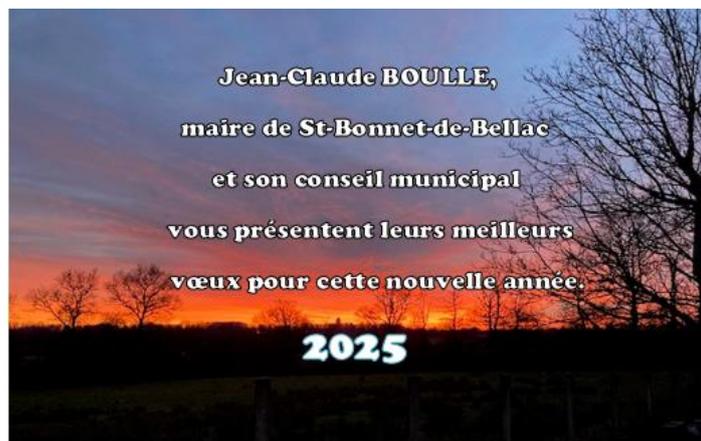
***Vous noterez que la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 19 janvier à 11 heures à la salle Louis Germaneau. Les membres du Conseil Municipal et moi-même vous y attendons nombreux.***

*Le club des Fougères d'or a tenu son assemblée générale le 6 novembre dernier. Ouvert à tous les âges, son nouvel élan ne se dément pas. Ginou et Bénédicte, ses dirigeantes, vous y accueilleront les bras ouverts les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois.*

*Le club atelier détente, couture, patchwork, etc, souhaite toujours accueillir de nouveaux membres. Ces dames sont à pied d'œuvre tous les lundi et jeudi de chaque semaine à la salle annexe.*

*Bonne lecture. Bien cordialement.*

*Jean-Claude Boulle*



## Travaux du Conseil municipal du 18 décembre 2024

M. Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'attribution d'une subvention de solidarité pour venir en aide aux habitants du département de Mayotte dont l'île a été dévastée par le cyclone « chido » il y a 4 jours, le 14 décembre.

Le Conseil unanime décide d'accorder une subvention de 500 € qui sera versée à la Fondation de France à charge pour cette dernière de l'affecter aux mesures d'urgence à mettre en œuvre pour venir en aide à nos compatriotes Mahorais.

**Autorisation de mandatement au budget principal** : autorisation d'engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Adopté à l'unanimité.

**Décision Modificative n°4** : budget principal : réajustement de crédit pour le paiement des salaires et cotisations du personnel de la commune. Adopté à l'unanimité.

**Admission en non-valeur** : Sur proposition du Trésorier des Finances Publiques, le maire soumet au vote du Conseil l'annulation de 2 créances de cantine pour la somme globale de 73,05 €, il s'agit de sommes impayées depuis plusieurs années par des personnes ayant quitté la commune.

Adopté à l'unanimité.

**Chapelle du Pont St Martin** : M. le maire rappelle que par délibération du 4 juillet dernier le conseil a validé le projet de rénovation de l'installation électrique de La Chapelle du Pont Saint Martin non conforme aux normes actuelles et demandé une subvention au Conseil Départemental.

Il s'avère que ce projet, actualisé à 4 550 €, qui devrait être réalisé en mars - avril 2025 pourrait également bénéficier d'une subvention de l'Etat au taux de 60 % sur le contingent 2025 de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), aussi le maire propose aux membres du Conseil de demander ladite subvention dont le dossier doit être déposé avant le 31 décembre 2024. Adopté à l'unanimité.

**Personnel** : adhésion contrat prévoyance – maintien de salaire

Après l'avis FAVORABLE émis par le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Vienne sur la mise en place de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents pour le risque prévoyance et le choix de la convention de participation proposée par la commune, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de GROUPAMA. Adoptée à l'unanimité

**SIDEPA, modification des statuts** : la Communauté de Communes reprenant la compétence de l'assainissement non collectif (SPANC) au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le SIDEPA qui exerçait cette compétence par délégation des communes doit modifier ses statuts en conséquence et a décidé de modifier également son intitulé qui devient SIDEPA. Adopté à l'unanimité.

**Parc agrivoltaïque de la Rissenderie** : Dans le cadre de l'examen du dossier de permis de construire déposé par la Société Total Energies, la DDT de la Haute-Vienne (Direction Départementale des Territoires ) sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'étude d'impact environnementale du Parc agrivoltaïque de la Rissenderie conformément à l'article R.122-7-II du Code de l'Environnement bien que le Conseil Municipal ait déjà approuvé ce projet d'une manière générale. Adopté à la majorité, 9 voix pour et une abstention.

**ZA ENR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables)** : Le dossier des ZA ENR de la commune adopté par le Conseil Municipal le 4 décembre 2023 a suivi son parcours des arcanes administratives, Communauté de Communes, services de l'Etat..., et à son terme, après avoir été validé par le Conseil Communautaire du 16 septembre dernier, il doit être confirmé par le Conseil Municipal. Adopté à la majorité, 8 pour, 1 abstention, 1 contre.

**Autorisation d'agir en justice** : la société Novafrance qui a un projet d'implantation de 20 ombrières photovoltaïques sur une exploitation agricole s'est vu refuser un permis de construire par le maire en raison d'un avis défavorable du service économie rurale de la DDT.

La société a déposé un recours gracieux pour obtenir ce permis. Après consultation du service de la légalité de la Préfecture le maire n'a pas donné suite audit recours.

Novafrance ayant indiqué que si elle n'obtenait pas ce permis elle porterait ce dossier devant le tribunal, le maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à agir en justice au cas où la mairie serait effectivement attaquée devant les tribunaux. Adopté à l'unanimité.

**Transfert de la compétence assainissement** : le Conseil Municipal lors de sa réunion du 8 octobre a pris une délibération refusant le transfert de la compétence d'une part, le transfert de l'actif et du passif d'autre part. La majorité des communes ayant déjà accepté ce transfert au 1er janvier 2025, le Conseil Municipal de St Bonnet a adopté une délibération refusant toujours le transfert de compétence mais acceptant le transfert de l'actif et du passif en cas de majorité favorable des communes membres de la communauté de communes.

**Terrain de football** : la Fédération régionale de Football de la Nouvelle Aquitaine a demandé à ce que le Conseil Municipal procède au classement du terrain de football, le dernier classement datant de 2014 et arrivant à son terme en 2022. La fédération propose de conserver le classement en T5. Adopté à l'unanimité.

### Informations du Maire :

Musée Mobile - MUMO : sur proposition de la Directrice du Musée Mobile, le maire a accepté que le musée mobile (il y en a 5 en France) face étape le lundi 9 décembre à St Bonnet moyennant un coût de 400 €. C'est une soixantaine de personnes qui a pu admirer les œuvres présentées. Les enfants des écoles de St Bonnet et de Peyrat ont, outre la visite commentée, participé à des ateliers. Le Musée Mobile a ensuite rejoint Le Dorat pour 2 jours et à la suite le Mumo s'est rendu à Limoges pour 2 semaines.



**Marché de Noël** : l'amicale de l'école étant en cours de dissolution, le marché a été organisé sous l'égide de l'ESBB avec le concours des Fougères d'Or et à l'initiative de Mme Geyskens, le marché de Noël a eu lieu le vendredi 13 décembre et a connu un certain succès. Une douzaine d'exposants, buvette, repas à consommer sur place ou à emporter, tombola, étaient au rendez-vous. Le bénéfice de 500 € a été reversé à la coopérative scolaire. A renouveler.

**Maison Lavaud rue des Tilleuls** : le maire a mis en demeure les propriétaires d'effectuer des travaux de sauvegarde. Une entreprise est intervenue permettant de sécuriser partiellement la toiture et protégeant le mur mitoyen appartenant à la commune (ex épicerie).

**La maison Bongrand à Bezeaud** : le maire a mis en demeure de réaliser des travaux de sauvegarde. Les propriétaires ont consulté des entreprises et un devis a été signé.

**Cérémonie des vœux** : elle aura lieu le dimanche 19 janvier à 11h à la salle Louis Germaneau.

**Les colis** : ils ont été livrés à la mairie, ils seront distribués dans la semaine.

## La compétence assainissement

est transférée au **1<sup>er</sup> janvier 2025** à la communauté de communes, la majorité des communes ayant accepté ce transfert sauf 7 communes dont St Bonnet de Bellac.

La conséquence immédiate et la plus importante pour la population est l'augmentation de la redevance qui passera en 2025 de 1,70 € le m<sup>3</sup> à 1,83 € + les taxes habituelles.

Le prix au m<sup>3</sup> augmentera chaque année jusqu'en 2035. La partie abonnement de 85 € ne bouge pas. Le paiement de cette redevance assainissement aura lieu avec la facture d'eau comme actuellement.

# Parc éolien dit « Les Landes » : Les actualités de votre parc !



Les sociétés BayWa r.e. et Encavis Asset Management souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année aux habitants de Saint-Bonnet-de-Bellac.

En cette fin d'année 2024, vous trouverez ici quelques actualités sur votre parc.



Parc éolien « Les Landes » © BayWa r.e.

Le parc éolien dit « Les Landes » appartenant à *Encavis Asset Management* et situé sur les communes de Saint Bonnet-de-Bellac et Saint-Martial-sur-Isop, a fêté cette année ses cinq ans depuis sa mise en service en 2019 !

Les 6 éoliennes composant le parc permettent annuellement d'alimenter en électricité plus de 8000 foyers (chauffage et eau chaude sanitaire inclus) pour une puissance installée du parc de 18MW.

## Des actions de sensibilisation

Cette année encore, BayWa r.e. a eu le plaisir d'être partenaire de la course cycliste BayWa r.e. Classique Féminine, organisée par l'association Cyclisme au Féminin et le Tour du Limousin.

Cet évènement a rassemblé une fois de plus l'élite du cyclisme féminin amateur dans une ambiance placée sous le signe de la bonne humeur et d'une météo clémente.



Course cycliste à Saint-Bonnet-De-Bellac, 9 juin 2024 © BayWa r.e.



Mardi 4 juin, les équipes de la société BayWa r.e. en charge de l'exploitation du parc éolien ont accueilli 70 enfants des écoles de Nouic et de Saint-Bonnet-de-Bellac avec leurs enseignants, afin de leur faire visiter le parc.

L'occasion pour les enfants de poser toutes leurs questions sur le fonctionnement des éoliennes, les énergies renouvelables, l'apport de ces installations dans un contexte de changement climatique croissant. Ils ont aussi pu visiter le pied d'une éolienne : un grand moment de partage pour tous et toutes !

Montée en pied de machine avec les équipes exploitation et développement de BayWa r.e. lors de la visite du parc aux scolaires, 4 juin 2024 © BayWa r.e.

## Les actualités du projet de parc agrivoltaïque

Un projet de parc agrivoltaïque est également en cours depuis 2020 sur la commune avec l'entreprise BayWa r.e. Ce projet permettra d'associer une production électrique à un élevage ovin, en partenariat avec un jeune agriculteur de la commune voisine, dont le cheptel bénéficiera de l'ombre apportée par les panneaux solaires sur une surface clôturée de 24,8 ha. Le parc agrivoltaïque d'une puissance de 15,9 MWc a reçu en juillet 2024 l'avis favorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, ce qui met le projet sur de bons rails pour un permis de construire en 2025 !

En tant que gestionnaire du parc éolien appartenant à *Encavis Asset Management*, BayWa r.e. coordonne les opérations de maintenance et d'exploitation du parc éolien et veille à son bon fonctionnement afin de tirer le meilleur profit de la force du vent. Ses équipes sont à votre disposition si vous avez des informations à faire remonter (constats visuels ou sonores anormaux sur site, demandes particulières...) sur le parc éolien.

Contacts :

Lola Furlan - Cheffe de projets éoliens - 06 64 01 05 60 - [lola.furlan@baywa-re.fr](mailto:lola.furlan@baywa-re.fr)  
Emile Bodart – Chef de projets solaires - 07 64 72 61 07 – [emile.bodart@baywa-re.fr](mailto:emile.bodart@baywa-re.fr)

## Cérémonie du 11 novembre



## Pose décorations de Noël



## Repas de Noël de l'école



## Repas des séniors



Complémentaire Santé & Prévoyance  
Mutualia, experte des mutuelles communales

**ST BONNET DE BELLAC**

Mutualia, partenaire de **ST BONNET DE BELLAC**

Demandez votre étude personnalisée en scannant ce QR Code :

Une question ?  
Un rendez-vous ?  
Contactez le 05.46.90.07.07  
[www.mutualia.fr](http://www.mutualia.fr)

**Mutualia**  
Entre nous, c'est humain

Complémentaire Santé & Prévoyance

## LA MUTUELLE DES TERRITOIRES

**Pourquoi ?**

Soucieuse de venir en aide à ses habitants, votre collectivité a mis en place une « mutuelle santé communale », en partenariat avec Mutualia permettant de :

- ▶ de ne plus renoncer aux soins,
- ▶ de cesser de payer trop cher votre mutuelle,
- ▶ de profiter d'une couverture santé optimale et globale, correspondant à votre situation.

**Pour qui ?**

Cette offre s'adresse :

- ▶ aux habitants,
- ▶ aux personnes travaillant sur la collectivité,
- ▶ sans questionnaire médical,
- ▶ quel que soit l'âge,
- ▶ sans délai d'attente,
- ▶ sans condition de ressources.

**Les avantages**

- ▶ Des tarifs au plus juste, accessibles à tous les budgets
- ▶ 4 niveaux de garanties, pour s'adapter aux besoins de chacun
- ▶ Des conseillers Mutualia de proximité
- ▶ Une solution sociale et solidaire

**Mutualia c'est aussi :**

- ▶ des solutions pour se prémunir contre la perte d'autonomie,
- ▶ un réseau de partenaires opticiens avec Carte Blanche,
- ▶ une assistance 24h/24 et 7j/7,
- ▶ un service de téléconsultation avec MEDADOM,
- ▶ une plateforme spécialisée dans le partage de ressources, de recommandations et de prévention pour les maladies chroniques et de longue durée, avec MAPATHO +.

Une question ?  
Un rendez-vous ?  
Contactez le 05.46.90.07.07  
[www.mutualia.fr](http://www.mutualia.fr)

**Mutualia**  
Entre nous, c'est humain

## Les déchets verts en 2025



Le SYDED informe ses usagers d'une limitation supplémentaire des apports de déchets verts dans ses déchèteries.

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, chaque foyer sera autorisé à déposer 5 m<sup>3</sup> de végétaux ou à réaliser 10 passages par an au maximum.**

**11 700 tonnes de végétaux** (dont 30 % de tontes) ont été déposées dans les déchèteries du SYDED en 2023 - **soit 149kg/foyer/an** - correspondant à 28% des apports globaux. Tonnage en progression de 5 % par rapport à 2022,

confirmée sur les 8 premiers mois de l'année 2024 avec une nouvelle hausse de 16%.

Leur gestion et leur traitement coûtent 1,7 M€ par an.



Ainsi, valoriser les végétaux chez soi (compostage, broyage, paillage, ...) permet une diminution des volumes à traiter et de leurs coûts de gestion.

Le SYDED accompagne les usagers en ce sens avec un ensemble de dispositifs : composteurs gratuits ou à prix aidé, subventions pour l'acquisition d'un broyeur avec une aide plus appuyée pour l'achat mutualisé ou la location.

## Le point sur la collecte des ordures ménagères

La communauté de communes a décidé de supprimer la collecte en porte à porte et de remplacer celle-ci par le dépôt en Point d'Apport Volontaire (PAV).

Pour rappel 4 PAV sont prévus pour St Bonnet, 2 aux éco-points existants, route de Mézières et au Pont St Martin, 2 sont à créer rue des Cerisiers et à Châteauneuf.

**La mise en place initialement prévue pour le début 2025 est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Une phase test aura lieu au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2025 afin de déterminer la valeur de référence de la redevance qui sera appliquée en 2026.

A noter que la pétition contre cette réforme de la collecte lancée par un collectif d'usagers et la DUSP 87 était notamment disponible à l'époque au secrétariat de la mairie de St Bonnet, ladite pétition a recueilli 3 500 signatures.

Une réunion du collectif et de la DUSP 87 avec la communauté de communes a eu lieu à l'occasion de la remise des signatures, cela n'a rien changé mais ces organisations seront associées aux résultats des tests.

## Le passage en Point d'Apport Volontaire (PAV)



La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLeM) change de mode de collecte à compter du 1er juillet 2025.

Depuis les lois Grenelle 1 et 2, ainsi que la loi anti-gaspillage, les objectifs de réduction des déchets ménagers conduisent en parallèle à augmenter le geste de recyclage et à séparer les biodéchets.

La collecte des déchets ménagers en porte à porte sera remplacée par une collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV)

Les PAV c'est quoi et comment ça fonctionne ? Les PAV sont des colonnes pouvant accueillir vos déchets ménagers comme les conteneurs de tri. Ces bornes seront situées à des endroits stratégiques afin de faciliter l'accès pour tous. Vous pourrez déposer des sacs de 30 l à l'aide du badge qui vous sera fourni par la CCHLeM.

Pourquoi passer à ce mode de collecte ? Le choix du passage en collecte en PAV s'est fait selon les critères suivants : maîtrise de l'augmentation des coûts de collecte et réduction du coût de traitement, encouragement à la participation au tri sélectif grâce notamment à la proximité des colonnes.

Le **service ordures ménagères** se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant ce nouveau mode de collecte par mail à [serviceom@cchlem.fr](mailto:serviceom@cchlem.fr) ou au [05 55 60 09 99](tel:0555600999)

### Les composteurs :

**La CCHLEM a réalisé une campagne de distribution de 1300 composteurs et bio-sceau gratuits à l'échelle du territoire en fin d'année 2024.**

- Je n'ai pas pu bénéficier d'un composteur gratuit en 2024, comment faire pour en avoir un ? Une nouvelle campagne de distribution de composteur gratuit sera faite en 2025.

- Comment composter mes biodéchets alors que je n'ai pas de jardin ? Des composteurs collectifs de quartier et de bas d'immeubles seront installés courant 2025 par la CCHLeM.

## Incivilité, fénéantise ?



Pour la 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> fois, une/des personne(s) déposent leurs bouteilles vides sur la place en face de la mairie.

Faut il rappeler que la commune dispose actuellement de 3 éco-points destinés à recevoir le papier, **le verre**, les emballages et les vêtements.

Ils sont situés dans le bourg au départ de la route de Mézières, à la déchetterie et au Pont St Martin.

Il serait plus simple d'aller porter directement les bouteilles dans les containers prévus à cet effet.

Par ailleurs, les employés municipaux qui sont au service de la collectivité via la mairie ne sont pas « les larbins » de ceux qui méconnaissent leur devoir de citoyen.



## Régulation des populations de ragondins

Concernant la régulation des populations de ragondin, de nombreux individus circulent le long des cours d'eau, dans les étangs et impactent le milieu par des dégradations de berges et transmettent des maladies aux animaux d'élevage. Afin d'éviter une augmentation rapide de la population (un couple génère en deux ans 90 individus) **une campagne de piégeage va être organisée sur la commune**, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON Haute Vienne au **05 55 04 64 06** (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

La commune adhère à la FREDON Haute Vienne, section départementale de l'organisme à vocation sanitaire (FREDON Nouvelle Aquitaine) agréée par l'Etat pour le suivi des plans de luttes collectifs pour la protection des cultures.

La FREDON chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes nuisibles, elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et le choix des méthodes de luttes.

Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :

- Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons Biset feral) mise à disposition de cages pièges,
- Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes,
- Information et lutte sur les bios agresseurs (chenille processionnaire, cynips du châtaignier, ravageurs des végétaux)
- **Frelon asiatique : Campagne de piégeage des reines fondatrices à partir de février Mars, inscription au secrétariat de la mairie.**

## Le ramassage des encombrants

Dates pour l'année 2025 : **Mardi 25 mars**  
**Mercredi 18 juin**  
**Lundi 15 septembre**  
**Lundi 8 décembre**

**Se faire inscrire**, au moins 8 jours avant la collecte, en téléphonant à la mairie au 05.55.60.02.03, ou directement à l'association MAXIMUM qui effectue le ramassage au 05.55.76.22.78.

**P.S : nous vous rappelons que les containers personnels ne sont destinés à recevoir que les ordures ménagères. Pour les autres déchets vous disposez des éco-points, de la déchetterie et des encombrants.**

## Portraits

**Madeleine RIFFAUD** est décédée le 6 novembre 2024 à l'âge de 100 ans. Engagée dans la résistance dès l'âge de 17 ans, elle y participe de diverses manières et s'illustre notamment en abattant un officier allemand le 23 juillet 1944 sur le pont de Solférino à Paris.

Elle recevra la croix de guerre et une citation à l'ordre de l'armée signée du Général de Gaulle et sera faite également officier de l'ordre national du mérite et chevalier de la légion d'honneur.

Poète, écrivaine, correspondante de guerre, communiste-anticolonialiste, elle fréquentera nombre de personnalités de la littérature et des arts, Aragon, Eluard et Picasso qui exécuta son portrait.

Sa famille était originaire de St Bonnet, son père y est né ainsi que ses grands-parents paternels inhumés dans le cimetière de St Bonnet.

**Dagmar SCHULTZE-BROCKSIEN** est décédée le 15 décembre à l'âge de 97 ans. Cette petite dame discrète habitait à St Bonnet depuis 35 ans. Ex enseignante à l'université de Limoges, elle était aussi écrivaine auteure d'une vingtaine d'ouvrages.

D'origine allemande, ses parents avaient fui l'Allemagne nazie en raison des persécutions.

## État civil 2024

### Naissances :

Lucien, Henri, Maurice ISAMBERT COHEN 1 rue des Coutumes, Le Mas du Bost – 19/02/24

Ethan, Philippe, Adrien GALBOIS 4 Bel Air – 1<sup>er</sup> mars 2024

Sven KELLER 3 les Loges du Pont – 17août 2024

### Décès :

Dominique CHATEAU, 1<sup>er</sup> février 2024, la Daugerie

Elisabeth LABROUSSE, 4 février 2024, le bourg

Jacques MADELINE, 9 février 2024, le bourg

Nicole PRESSIGNAC, 10 février 2024, le bourg

Jean HATTE, 23 avril 2024, la Rissenderie

Adrienne GARROT, 8 juillet 2024, la Rissenderie

Dagmar SCHULTZE-BROCKSIEN, 15 décembre 2024, la Rissenderie

Gérard SCHILLINGER, 23 décembre 2024, l'Hôpital

## Appels aux dons : église – chapelle

Les travaux de rénovation de l'église sont terminés, ceux de la chapelle (électricité) doivent l'être bientôt.

Le compte ouvert à la Fondation du Patrimoine pour recevoir les dons sera donc clos vers le mois d'**avril**.

**Les dons déductibles des impôts à hauteur de 75%** peuvent donc encore être faits jusqu'en **avril 2025**.

Il est encore temps, **pour ceux qui auraient oublié de le faire**, d'apporter leur concours à la préservation de notre patrimoine religieux et culturel.

### ***Les dons sont toujours possibles :***

2 possibilités pour faire un don :

. Un chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – St Bonnet de Bellac » à envoyer directement à la Fondation (délégation Limousin, 80 av. Baudin 87000 Limoges) ou à déposer à la mairie.

. En versant directement sur le site de la Fondation ([www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)).



# Votre calendrier de SAINT-BONNET-DE-BELLAC



## 2025

### Janvier

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sa	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

### Février

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sa	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

### Mars

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sa	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

### Avril

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sa	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

### Mai

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sa	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

### Juin

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sa	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

### Juillet

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sa	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

### Août

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sa	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

### Septembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sa	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

### Octobre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sa	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

### Novembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sa	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

### Décembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sa	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### Encombrants 2025 :

Mardi 25 mars  
Mercredi 18 juin  
Lundi 15 septembre  
Lundi 8 décembre

### Cérémonie des vœux : Dimanche 19 janvier

### Concours de pêche : Samedi 26 juillet

### Course cycliste : Dimanche 15 juin

### Fête de la batteuse : Dimanche 24 août